

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mmes, AUBRY, DARRIET, DELORME, FOUCAUD-FRAYSSE, KORBENDAU, ROUSSEAU

MM. BORDESSOULLES, BOURGEOIS, DUFFILLOL, MAGOT, NORMANT, RASSIS

Excusés :

M. DELAGE ayant donné procuration à M. MAGOT

Mme SARRAU ayant donné procuration à M. DUFFILLOL

Monsieur Rémy MAGOT est élu secrétaire de séance.

En préambule le Conseil Municipal a accueilli Mme Hélène RASSIS coordinatrice de l'association « Encore des Tiroirs Cachés » afin de présenter un bilan de l'activité du Café Social et Culturel « La Maison »

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 23 AVRIL 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la réunion en date du 23 avril 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENAGEMENTS DE SECURITE - INSTALLATION RADAR PEDAGOGIQUE SOLAIRE

Délibération n° 2026-025

Monsieur Le Maire rappelle que la sécurité routière est une préoccupation majeure pour les administrés comme pour les élus. Il expose au Conseil Municipal la nécessité d'équiper la commune d'un radar pédagogique dans le but de sensibiliser les automobilistes à la vitesse et la sécurité routière. Monsieur le Maire propose l'installation d'un radar pédagogique solaire à l'entrée de l'agglomération Rue Pierre Pescay, à proximité de l'école. Le coût de ce radar s'élève à 2 118,78 € HT.

Cet investissement peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'acquisition d'un radar pédagogique
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des aménagements de sécurité à hauteur de 40 % du montant HT x 1,18 majoration du Coefficient Départemental de solidarité. Cette aide serait de 1 000 €
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer auprès du Conseil Départemental de la Gironde, le dossier de demande de subvention nécessaire et pour signer tout acte à intervenir
- APPROUVE le plan de financement suivant (sous réserve de la décision du Département)

•	Département	1 000,00 €
•	Commune	1 542,54 €

TOTAL TTC	2 542,54 €
-----------	------------

DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Comme pour chaque mandat la préfecture demande aux Conseils Municipaux de désigner en leur sein un correspondant défense. Il s'agit de désigner une personne que l'armée peut appeler pour donner des consignes en cas d'événements majeurs. Ce correspondant sera chargé de réunir le conseil pour coordonner d'éventuelles actions. Le conseil désigne M. NORMANT.

PROJET ACQUISITION FONCIERE

Le Conseil, en amont de la séance de ce jour, a visité le bien immobilier 29 rue du 19 mars 1962 pour lequel la Mairie souhaite se porter acquéreur sous condition de l'acceptation d'un prêt bancaire. Ce bien est composé d'une maison sur trois niveaux et d'un terrain. Ce bien devra faire l'objet de quelques travaux notamment la toiture et autres mises en sécurité. Cette acquisition sera associée à l'acquisition du séchoir de la rue Pierre Pescay appartenant à M. MACE dans la succession de Mme FIERET.

L'achat de ces deux biens est conditionné à l'obtention d'un prêt bancaire. La vente de la maison de la rue du 19 mars 1962 et de son terrain attenant est traitée avec une agence immobilière alors que le séchoir et son terrain attenant est acheté en direct au propriétaire. Les transformations de ces acquisitions par de futurs travaux éventuels ne se feront qu'après la clôture du projet de lotissement « Hameau de Gatine » et feront d'ici là l'objet d'une large réflexion qui sera menée par le conseil municipal concernant leur exploitation à des fins d'intérêt général.

FINANCES PROPOSITIONS BANQUES

M. MAGOT informe le Conseil que dans le cadre de l'acquisition foncière relatée dans le point précédent, la commission finance a contacté des banques pour des propositions de prêt pour un montant de 240 000€. A ce jour, le résultat des investigations est le suivant :

Crédit Agricole : Proposition sur 20 ans à un taux fixe de 4,37 % avec des remboursements trimestriels de 4 514,94 € soit un total coût de crédit de 121 185 € et 400 € de frais de dossier.

Caisse d'Épargne : Taux fixe 4,47 % avec des remboursements de 4553,86 € soit un coût total de crédit de 124 308 € et 750 € de frais de dossier. La caisse d'épargne a également proposé un prêt sur 15 ans à un taux fixe de 4,31 % avec des remboursements de 5 452,14 € soit un coût total de 87 128 € et 750 € de frais de dossier. Elle nous a aussi proposé sur 20 ans, un taux variable indexé sur le coût du livret A avec application d'une marge de 1,70 % soit 3,20 % à partir sur du taux actuel du livret à 1,5 %.

Crédit Mutuel : Ce dernier a refusé de faire des propositions évoquant une Capacité d'Auto Financement de la commune insuffisante à leurs yeux.

La commission continue ses recherches et fera un point lors du prochain conseil.

SALLE POLYVALENTE

Un traitement anti-fourmis a été réalisé par un professionnel à la salle polyvalente. Notre agent communal étant prolongée dans son arrêt maladie, nous continuerons donc à travailler avec l'AIIMC dont le personnel intervenant donne satisfaction .

Une réparation provisoire de la charpente a été effectuée par l'entreprise Blangero après la rupture de deux pannes au niveau de la charpente. Un devis est en cours pour l'entretien de la toiture, plus particulièrement le démoussage.

SIRP

La prochaine réunion du SIRP est fixée au 22 juin prochain. Les sujets évoqués porteront principalement sur le personnel, en particulier sur les mouvements du tableau d'effectifs, des changements de grade et d'un financement d'une assurance chômage à la suite du licenciement d'un agent pour incapacité professionnelle.

Mme la présidente, Mélanie DARRIET, fait part de sa participation à la réunion de préparation du prochain conseil d'école à venir en date du 15 juin prochain, déroulé en présence des 2 directrices d'école. Il a été évoqué les effectifs à venir en septembre, toujours très fragile pour le maintien de la classe, 120 enfants. Il a été confirmé le versement de la subvention aux écoles de 800€ par classe sur 2026. Madame DARRIET et les directrices ont à nouveau convenu qu'une subvention de classe (soit 800€) servira à partir de 2027 au remplacement d'un poste informatique et cela sera effectif tous les ans jusqu'à une mise à niveau adéquate du parc informatique.

Monsieur le Maire, le conseil municipal ainsi que Mélanie DARRIET au titre du SIRP, remercient la communauté éducative pour leur participation avec les enfants à la cérémonie du 8 mai.

SMAHBB

M. NORMANT rend compte du Conseil Syndical constitutif du 18 mai 2026

Première réunion à Berthez pour les élections du nouveau Conseil Syndical

- Monsieur François GUILLOMON, 1^{er} adjoint d'Aillas élu président (2^{ème} mandat en tant que Président, 4^{ème} en tant que délégué)
- Premier Vice-Président : Benjamin DUFFAU de Brannens en charge de l'irrigation
- Second Vice-Président : Michel AIMÉ Maire de Sauviac en charge du GEMAPI et secteur Bazas
- Troisième Vice-Président : Christopher LATAPY Maire de Saint Loubert en charge du GEMAPI et secteur Langon
- Quatrième Vice-Président : Philippe CAMON GOLYA Maire d'Auros en charge du GEMAPI et secteur La Réole

Bureau SMAHBB : Les 5 élus cités avec Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne) – Laurent BELLOC (Maire de Gans) – Jean Pierre MENSENCAL (Élu de Langon et Guillaume NORMANT

Indemnités élus : Président = 1 051,88 € Vice-présidents = 243,71 €

Volet GEMAPI Natura 2000 : Vote des CFU car pas possible validation SGC de La Réole (dossiers non parvenus à temps, validés par anticipation par le SGC mais obligation de les voter par délibération)

Fonctionnement : clôture 2025 = 322 000 €
excédent 2025 = 109 000 €

Investissement : clôture 2025 = 7 700 €
excédent 2025 = 49 000 €

Résultat global de 2025 = 330 000 €

Volet Irrigation : Vote des CFU car pas possible validation SGC de La Réole (dossiers non parvenus à temps, validés par anticipation par le SGC mais obligation de les voter par délibération)

Fonctionnement : clôture 2025 = 605 000 €
excédent 2025 = 226 000 €

Investissement : clôture 2025 = - 30 000 €
excédent 2025 = 134 000 €

Résultat global de 2025 = 574 000 €

Observations :

1. Participation nouvelle du CD 47 pour le volet GEMAPI (charge de personnel + 5 000 € travaux sur le Lisos)
2. Lancement consultation pour modernisation réseau et pompage (notamment à Barie) pour un montant global de 1M €.
Financement : 360 000 € Europe (fond Leader)
240 000 € Région
400 000 € à la charge du SMAHBB
3. Difficultés de plus en plus importantes de recouvrement des factures (conjoncture économique)
4. Coût d'entretien des bornes incendie irrigation plus important que les subventions communales

SICTOM : Conseil Syndical constitutif du 20 mai 2026

- Monsieur Christophe DORAY, Conseiller municipal de Langon, élu président (2^{ème} mandat en tant que Président)
- Vice-Présidente en charge des Finances : Marion CLAVERIE, Conseillère Municipale de Langon
- Vice-Président en charge de la collecte, des déchetteries et travaux secteur Bazadais : Patrick CHAMINADE, Adjoint à Grignols
- Vice-Présidente en charge de la collecte, des déchetteries et travaux secteur Langonnais : Sandrine TROYAS Maire de Noaillan
- Vice-Président en charge de la communication : Philippe CAMON GOLYA Maire d'Auros
- Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines : Isabelle DEXPERT Maire de Bazas
- Vice-Présidente en charge de la Prévention : Johanna DJUKANOVIC, Adjointe à Hostens

A noter la candidature spontanée de Madame DJUKANOVIC qui, par 47 voix contre 38 bat le candidat présenté par le Président, à savoir Bernard GLEIZES, Maire de Roaillan.

QUESTIONS DIVERSES

- Les élus feront une intervention de rebouchage des trous sur la chaussée avec de l'enrobé à froid le samedi 23 mai
- Une commande de calcaire 0/9 sera faite prochainement pour la réalisation de la réfection des trottoirs du Bourg et du lotissement « Hameau de la Place Verte ».
- Les travaux de voirie commandés à l'entreprise Malandit seront réalisés très prochainement. Un appel dans ce sens a eu lieu dernièrement. La déclaration de travaux en proximité de réseau est en cours.
- Nous avons eu la visite des services de VINCI Autoroutes dont Monsieur BELLOC du centre d'entretien de Langon. Ils confirment que les parcelles en bordure de l'A62 leur appartiennent et proposent à la commune de faire la coupe des pins en contrepartie de la récupération du bois.
- Une rencontre avec l'employé communal a été réalisée pour lui spécifier les priorités d'entretien du centre bourg par le nettoyage plus régulier de la place des marronniers et des abords de la salle polyvalente.

- Une information aux habitants a été adressée concernant le survol à basse altitude d'un hélicoptère d'une société mandatée par ENEDIS pour effectuer un état des lieux des lignes électriques moyenne tension.
- Des poteaux TELECOM restent encore au sol et ou cassés depuis le passage de la tempête Nils. Nous avons donc relancé les services afin que les réparations soient engagées.
- Route des poupettes : il y a de nouveau des arbres de propriétés privées pendus sur les fils téléphoniques. Un courrier va être adressé par Monsieur le Maire aux propriétaires riverains de cette route afin qu'ils entretiennent leurs arbres qui ne cessent d'entraver la circulation. Un engagement dans ce sens a été pris par Monsieur le Maire auprès d'un habitant de ce quartier se plaignant légitimement de la situation avant que celui-ci n'intente une procédure en justice contre ces propriétaires.
- Pièges frelons asiatiques : Les pièges sont disponibles sur demande à l'adresse mail g.normant@bieujac.fr
- Dépôts sauvages : Nous déplorons encore trop de dépôts sauvages notamment dans les fossés et le domaine public ; la Mairie réfléchit à une organisation pour leur nettoyage.
- Végéterie : Un rappel sur la dimension des branchages sera adressé aux habitants. En effet trop de branchages ne relèvent pas d'un dépôt en végéterie compte tenu de leur diamètre trop important. Si la mairie a fait montre d'une tolérance à la suite de la tempête il convient aujourd'hui de revenir au strict respect de la réglementation de l'utilisation de cet espace de dépôt des déchets verts.
- Les terrains familiaux de Bieujac pour l'accueil des gens du voyage ont été achetés par l'Etat sur l'espace prévu. Rappelons que cette opération apporte à notre commune un renforcement de la DGF et un plus pour l'effectif de l'école.
- Fête locale : le Président du comité des fêtes a été reçu. Il déplore un manque crucial de bénévoles et organise une réunion le 12 juin prochain pour identifier des volontaires. La commune a réaffirmé son soutien au comité des fêtes.
- Le repas des aînés fut une réussite ainsi que la cérémonie du 8 mai qui, cette année, a eu la participation de deux classes de l'école. Le Conseil dans son ensemble salue cette initiative des institutrices concernées et les en remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le Secrétaire de séance,
Rémy MAGOT

Le Maire,
Frédéric BIRAC